

# Budget 2024

## Trois questions à

## Philippe Bonnin, maire de Chartres-de-Bretagne

> Le budget d'une collectivité est étroitement lié au contexte national et international. Qu'en est-il pour 2024 ?

Depuis deux ans, la prospective budgétaire est devenue un exercice très délicat. De réelles incertitudes pèsent évidemment avec l'inflation généralisée de ces derniers mois et le coût de l'énergie lié aux crises en Europe de l'Est et au proche Orient. Celles-ci sont loin d'être terminées...

Concernant le budget 2024 de l'État, 10 milliards de dépenses ont été annulées fin février par décret pour contenir le déficit qui s'élèverait à 145 milliards cette année. Ces corrections en cours d'exercice n'offrent pas de réelle visibilité sur la pérennité de certaines politiques publiques. Par exemple, en matière de transition écologique, le Fonds Vert a été amputé de 430 millions alors qu'il aurait profité aux investissements des collectivités territoriales. En outre, l'État entend que les communes devront participer au redressement des comptes publics...

> Quelles sont les grandes lignes du budget voté par la ville ?

Comme depuis bien des années, nous poursuivons une politique de gestion prudente avec la maîtrise des charges de fonctionnement pour préserver notre capacité d'autofinancement. Hélas, celle-ci est déjà très amoindrie depuis 3 ans. Évidemment, l'heure n'est pas à surestimer nos recettes. Elles sont de plus en plus dépendantes des dotations et compensations de l'État, lesquelles ne progressent pas dans les mêmes proportions que l'inflation. Malgré cela, nous n'avons pas changé les taux de la fiscalité foncière. Je rappelle que la taxe d'habitation est abrogée depuis 2021<sup>(1)</sup>. Pour autant, cette prudence budgétaire ne se fait pas au détriment des programmes essentiels, comme l'accompagnement social et l'accélération de la transition écologique. Enfin, si nous avons encore une capacité à poursuivre certains investissements attendus, c'est grâce à notre épargne accumulée avant les crises de ces dernières années. À cet égard le rapport du contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, remis en 2022, a salué la qualité de notre gestion financière, contrairement aux attaques que nous avons subies en 2021.



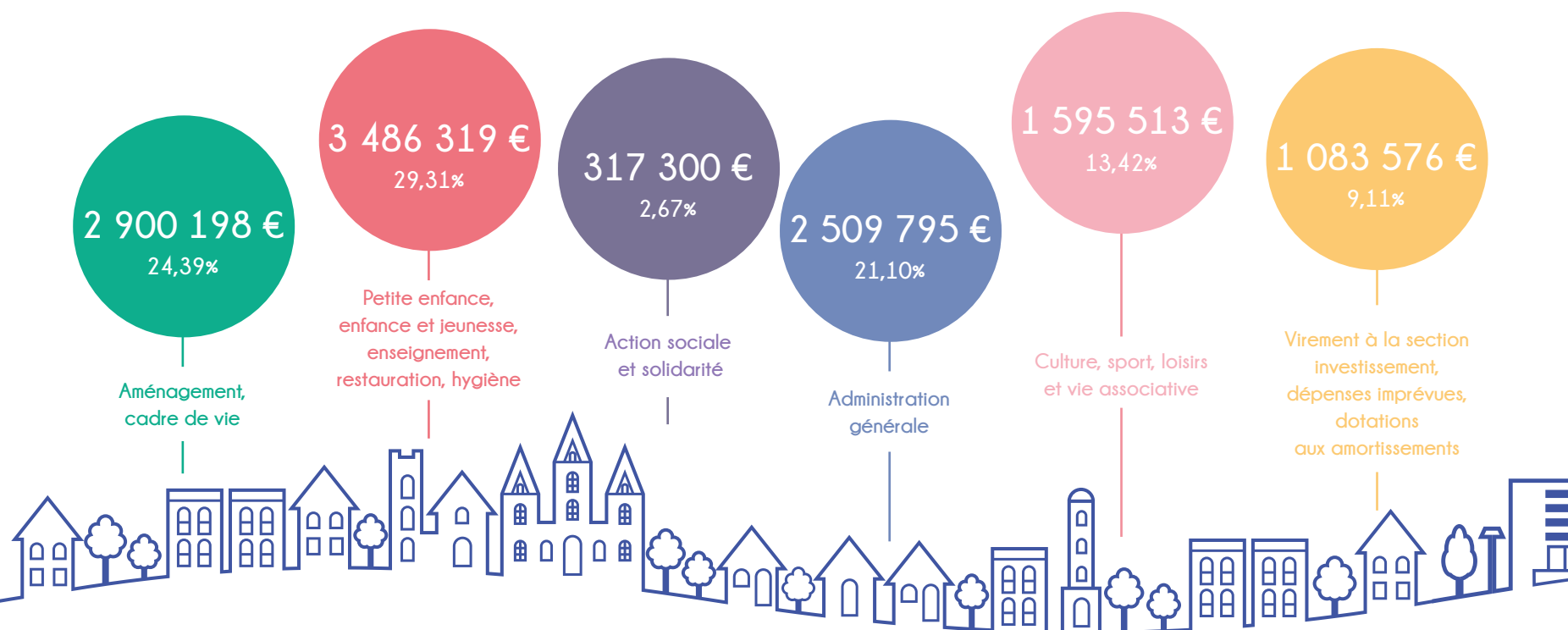
> Les charges de personnel augmentent de près de 250 000 euros, comment l'expliquer ?

Au 1<sup>er</sup> juillet 2023, l'augmentation de 1,5% de la valeur du point d'indice des fonctionnaires est entrée en application. Elle impactera le budget de la collectivité sur les 12 mois de 2024. Cette mesure était indispensable pour restaurer le pouvoir d'achat des agents. Par ailleurs, 5 points d'indice majorés ont été attribués au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Nous avons également intégré une possible augmentation du point d'indice de 1 % à partir de juillet 2024. Aujourd'hui, toutes les collectivités sont confrontées à des problèmes d'attractivité pour recruter et garantir un service public de qualité. Ceci justifie une revalorisation du régime indemnitaire des agents d'une part, ainsi qu'une prise en compte de la qualité de vie au travail d'autre part. Sur ces questions essentielles, nous avons avancé de manière pragmatique pour conserver nos talents et en attirer de nouveaux. Ne l'oublions jamais, la vacance de poste a bien naturellement un coût.

1. Cf. les éditoriaux des Chartrains de octobre et mars 2023.

## Le fonctionnement : 11 892 701 €

### Les dépenses de fonctionnement



> Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les opérations relatives à l'exploitation et la gestion courante des services, > La section fonctionnement alimente chaque année la partie investissement du budget communal, c'est ce qu'on appelle le "virement à la section investissement".

## La fiscalité

### > Effort fiscal : 0,9 %

Cet indicateur mesure la pression fiscale locale exercée sur les contribuables. Chartres-de-Bretagne possède l'indicateur le moins élevé de la métropole. Lorsqu'il est inférieur à 1, ce chiffre signifie que la population supporte des taux moins élevés que la moyenne nationale.

### > Ratio de désendettement : moins de 2 ans et demi

Si la Ville devait rembourser l'intégralité de ses emprunts, en y consacrant toutes ses ressources, elle y parviendrait en 2 ans et demi. Les règles prudentielles imposent d'y parvenir en 11 à 13 ans maximum.

### > Les taux de fiscalité

. Taxe foncière sur les propriétés bâties : **35,50 %** (inchangé)

. Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **24,17 %** (inchangé)

. Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **11,95 %**

## L'investissement : 11 756 657 €

L'investissement finance notamment les opérations destinées à valoriser le patrimoine de la ville. Il s'agit en particulier des opérations d'équipement comme les constructions ou les acquisitions de biens (terrains, mobiliers, matériels...). La commune est dotée d'importants équipements qui requièrent des rénovations et un entretien constant.

### Zoom sur quelques opérations d'investissement

Les montants indiqués sont ceux inscrits au budget 2024. Ils ne reflètent pas le coût total de chaque réalisation, qui s'étale souvent sur deux ou trois exercices budgétaires successifs.

#### > Construction d'une nouvelle salle de sports

2 500 000 euros

Prévu dans la "ZAC des Portes de la Seiche", ce nouvel équipement permettra de répondre aux besoins des associations. Le permis de construire a été accordé à la fin du mois de février et les travaux vont débuter dans les prochaines semaines.



#### > Travaux sur les bâtiments communaux

200 000 euros

La ville poursuit la rénovation énergétique de son patrimoine. Le déploiement de la gestion à distance des chauffages, le remplacement des éclairages en LED et celui des menuiseries extérieures figurent parmi les priorités de 2024. La ville investit également dans la mise en conformité des bâtiments publics (systèmes d'incendie, révision des paratonnerres...)

#### > Construction d'une crèche

500 000 euros

Les travaux de maîtrise d'œuvre ont été confiés à l'Atelier du Port pour le projet de construction d'une crèche d'une capacité d'accueil de 30 places. Elle remplacera la crèche actuelle Tintinabulle. Son emplacement est prévu sur la parcelle située entre le cimetière et le presbytère.

#### > Les études pour l'accueil d'une gendarmerie

120 000 euros

Retenue par l'Etat dans le déploiement de 200 nouvelles brigades de gendarmerie, la ville accueillera bientôt un équipement dans la ZAC de la Seiche. Les études ont débuté cette année. En attendant, une structure mobile installée derrière la mairie permettra l'accueil des militaires et la réception du public.

### > Décryptage : 2024 et au-delà

La Ville est dotée d'un Plan pluriannuel d'investissement (PPI). C'est un outil de programmation et de pilotage financier qui recense tous les grands projets prévus jusqu'au terme du mandat, avec les financements associés. Chacun des grands investissements est estimé financièrement puis programmé dans le temps. Cela permet de s'assurer de la faisabilité de projets

envisagés au regard des capacités budgétaires réelles. Les services de la ville et les élus réalisent conjointement ce travail de prospective. Il suppose d'anticiper la trajectoire financière de la collectivité et de prévoir l'évolution des concours de l'Etat, des décisions budgétaires (modification de taux, création d'emprunt...).

### > Rénovation de l'accueil de loisirs Les Longues Hayes

820 000 euros

La création d'une coursive au nord du bâtiment va permettre de faciliter la circulation entre les différentes pièces. Les travaux vont offrir des espaces d'activités rénovés et entièrement repensés. Les enfants devraient prendre possession des nouveaux locaux cet été.



> Le budget 2024 a été présenté et adopté lors du conseil municipal du 25 mars 2024.

> Les subventions aux associations ont également été votées. Elles vous sont présentées en page 8.

# Fête de la musique

Le Diapason vous invite à un karaoké



■ Les choristes du Diapason, lors du concert de la Sainte-Cécile le 2 décembre dernier (photo : Magali Bigot).

À l'approche de ses 40 ans, l'ensemble vocal Le Diapason cède sa place sur scène au public et organise un karaoké le 21 juin au soir, dans le cadre de la Fête de la musique. L'occasion de révéler votre talent dans une ambiance conviviale ! Piochez votre chanson préférée parmi des dizaines de milliers de titres et venez l'interpréter micro en main, en solo ou à plusieurs. Vous pensez qu'il est difficile de rivaliser avec les interprètes du Diapason, habitués des prestations vocales réussies ? Ce n'est pas le

sujet ! Nul besoin d'avoir le talent de Céline Dion ou de Johnny Hallyday, cette soirée est ouverte à tous. Elle sera l'occasion de vous divertir et de profiter d'un moment de détente en famille ou entre amis.

Et si vous hésitez à chanter en public, venez simplement écouter les reprises des grands classiques de la chanson française ou de variétés internationales. Entre les prestations vocales, un espace buvette/gâteaux sera ouvert pour l'événement. Les

places étant limitées, l'association Le Diapason vous invite à réserver votre place dès maintenant.

➤ Vendredi 21 juin de 20h à 23h au Pôle Sud. Entrée gratuite.

➤ Réservation conseillée via <https://tinyurl.com/diapason-karaoke> ou par mail [diapason.billetterie@gmail.com](mailto:diapason.billetterie@gmail.com)

## L'association "Le cadeau de la Marionnaise" appelle au soutien des Chartrains

"Nous lançons un nouvel appel pour une aide financière de l'ensemble des Chartrains, de toutes générations, particuliers, commerçants, artisans et toutes professions, en vue d'assurer l'achèvement de notre projet de maison-musée de La Marionnaise", explique l'association Le cadeau de la Marionnaise. Ses membres bénévoles œuvrent depuis 11 ans à la restauration de cet édifice historique implanté près du rond-point du Trégor. Il a été acquis en 2014 par la commune pour tous les Chartrains d'aujourd'hui et de demain. Son rachat à Rennes Métropole (340 000 €) a écarté une dénaturation immobilière.

Dans cette maison-musée datant de 1650, des documents et objets de la vie au quotidien seront exposés. Les aménagements retraceront la vie précaire, rude et travailleuse de nos ancêtres depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. "Ce sera un retour exceptionnel pour tous les Chartrains d'aujourd'hui et leurs descendants, un outil éducatif et de découverte sans égal. Il pro-

fitera à toutes et tous : éducateurs, élèves, parents, associations et l'ensemble des acteurs locaux", complète l'association. Vue de l'extérieur, la ferme-manoir constitue déjà un patrimoine remarquable, sauvé grâce aux travaux des bénévoles et entreprises spécialisées, avec les dons d'une centaine de Chartrains et la contribution de mécènes du secteur immobilier.

L'association franchit l'ultime étape de sa restauration : les aménagements nécessaires à son ouverture au public, programmée pour début 2025. Elle porte sur la sécurité, la muséographie et l'accessibilité handicapés. Ces aménagements néces-

sitent 18 000 €, ainsi que 29 000 € pour l'élévateur dédié aux personnes à mobilité réduite. Il permettra l'accès à l'étage du petit musée chartrain contenant la mémoire des artisans et ouvriers de la poterie, des fours à chaux, de l'usine Citroën, et des combattants morts pour notre liberté (les Poilus, les morts pour la France, et JW Dickson, aviateur américain).

"Hors des investissements habituels d'une commune, la Marionnaise se doit d'être exemplaire pour son financement par toute la population chartraine, attachée à la transmission de la connaissance et des savoirs", conclut l'association.

➤ Dons possibles à partir de 30€, déductibles des impôts (66% pour les particuliers, 60 % pour les entreprises). À adresser ou déposer au 4, rue A. Le Braz, ou par virement bancaire - RIB à demander à [cadeaumarionnaise@orange.fr](mailto:cadeaumarionnaise@orange.fr).

➤ Dimanche 9 juin : fête champêtre et musicale de la Marionnaise. Entrée gratuite, animations pour tous les âges, buvette et restauration.

### Les subventions aux associations chartraines

Les critères d'attribution des subventions aux associations chartraines ont été revus :

- Soutien au projet éducatif en direction des jeunes : montant de 0 à 1 000 €
- Participation à la vie communale : montant de 0 à 1 000 €
- Démarche éco-citoyenne : montant de 0 à 500 €
- Soutien à la production artistique collective et à la diffusion en dehors du territoire communal : montant de 0 à 500 €.

### Les subventions versées en 2024

Amicale des donateurs de sang.....	150 €
Amicale parents écoles publiques.....	100 €
Amicale parents collège.....	100 €
Apel Sainte-Marie.....	100 €
Asso sportive du collège.....	200 €
Athlétisme.....	1 100 €
Badminton*.....	2 000 €
Basket-ball*.....	23 598 €
Boréale'S.....	1 500 €
Calinou assistantes maternelles.....	300 €
Cercle celtique.....	300 €
Chartres - Hassmersheim.....	300 €
Chartres - Lwowek.....	300 €
Chartres - Roumanie.....	300 €
Chartres - Saint-Anthème.....	300 €
Club de l'amitié.....	300 €
Comité des fêtes.....	1 500 €
Compagnie Océane.....	1 500 €
Cyclotourisme.....	100 €
Course athlétisme Les Foulées.....	950 €
Des mots pour le dire.....	150 €
Ecole S <sup>te</sup> Marie fonctionnement.....	242 074 €
Ecole S <sup>te</sup> Marie classes découvertes.....	4 896 €
Ecole multisports.....	1 000 €
Ecoles publiques classes découvertes.....	9 330 €
Fcpe primaire et maternelle.....	200 €
Fédération Espérance.....	23 522 €
Festival J'agis pour ma planète.....	8 000 €
Foyer socio-éducatif du collège.....	450 €
Football*.....	45 000 €
Gymnastique sportive*.....	61 000 €
Handball*.....	11 000 €
Happy team fit.....	500 €
Judo*.....	5 000 €
Natation sportive*.....	5 000 €
L'atelier peinture et dessin.....	200 €
L'atelier poterie.....	200 €
Le cadeau de la Marionnaise.....	500 €
Les Champions du Warp.....	100 €
Le Grand soufflet.....	1 200 €
Orchestre.....	2 000 €
Photo club chartrain.....	200 €
Sapeurs pompiers.....	476 €
Subaquatique (CESA).....	500 €
Tennis*.....	7 900 €
Trophée Louison Bobet.....	250 €
Twirling-bâton*.....	6 500 €
Unc-Afn.....	200 €
Usep maternelle.....	900 €

\*Les associations sportives, employeuses d'un éducateur pour les jeunes bénéficieront d'une aide au poste avec une convention d'objectifs sur 3 ans.